

----- Original Message -----

Le dimanche 20 janvier 2019 16:58, xxxxx a écrit :

Communiqué

ce vendredi 18/02/2019 lors de notre rendez avec monsieur Molac député du Morbihan

nous lui avons rendu en main propre le dossier de l'UPR concernant la mise en route de l'article 68 de la constitution traitant de la destitution du Président de la République. Nous avons d'abord été courtoisement reçu par son assistant parlementaire, puis par M. Molac lui même. M. Molac a soulevé un problème législatif en soulignant que article 68 n'aurait pas de loi organique. Il a par ailleurs évoqué son intervention éventuelle pour limiter l'usage des flash balle.

xxxxx, xxxxx, xxxxx de Pleucadeuc 56 140